
De : Jean-Francis Gosselin [REDACTED]
Envoyé : vendredi 6 juin 2025 13:11
À : enquete plu1 <enquete.plu1@marguerittes.fr>
Objet : Participation

Membre (depuis plus de 35 ans), vice-président puis devenu président d'associations agréées (1964-1990) toutes constamment renouvelées tous les 5 ans depuis leur premier agrément.

Agréé (sur dossier) de façon répétée pour la participation au débat public.

Travaillant depuis les années 70 sur le plan régional sur l'Énergie au sens large (mandat J. Blanc).

Travaillant plus spécialement sur toutes les ENr depuis le début des années 70.

Ancien membre durant 8 ans du Conseil national de protection de la nature.

Membre actuel et de façon constante depuis plus de 35 années de multiples commissions (locales, secteur, départementales, régionales, nationales) œuvrant de façon transversale sur l'environnement (CDPENAF, CDAC, SCoT-s gardois et départements riverains, PLU, CLI nucléaire, Pompier volontaire au sol, en vol et animateur de comité DFCI ...)

J'ai pris l'habitude de lire attentivement la plupart des dossiers d'installation d'installations de production d'énergie et ceci quelle qu'en soit la typologie utilisée, les lieux géographiques ou les structures porteuses. Je suis destinataire de nombreux envois touchant au juridique. Je pratique une veille réglementaire permanente, suis destinataire d'une ample documentation, parfois technique ou en langues étrangères. Je lis les rapports de la MRAe (quand ils ne sont pas tacites), la plupart des avis du CNPN et les textes publics du milieu professionnel touchant aux ENr.

Je vis dans une maison solaire passive, construite à mon initiative en 1972, classée monument historique et architecture du XXe siècle. Elle n'a pas dégradé son milieu d'implantation.

Ce travail sur la durée, hors des modes du moment, me permet aujourd'hui d'avoir sur chaque nouveau dossier, un regard d'une certaine compétence.

Si avec justesse les élus doivent se préoccuper de l'énergie, confrontés à des impositions d'ordre supérieur (État, Région), en regard des coûts croissants et d'une demande de leur population qui ne pourra qu'augmenter avec les modifications climatiques ou les recharges des mobilités, ils ne peuvent négliger les effets impactant de leurs choix sur les milieux naturels et les caractéristiques essentielles de notre environnement (richesse des paysages, de la biodiversité) qui sont de par la Constitution (la Charte de l'environnement a valeur constitutionnelle) des valeurs à préserver et à défendre par tous.

Confrontée, dans le Gard en particulier, à une vague sans précédents, d'atteintes aux milieux naturels et forestiers par un éparpillement de petits sites ou par les surfaces indécentes de grandes centrales, la population résidente commence à se poser en opposition en voyant les communes s'engager (sans doute impactées par l'augmentation du coût de la vie et les restrictions budgétaires) appâtées par des fonds conséquents qui seront vite utilisés.

Les effets bénéfiques annoncés par les promoteurs, me paraissent aujourd'hui bien insuffisants, comparés aux pertes quasi définitives (durée initiale, repowering, extension ... le temps d'une génération sans voie de retour) que subira le territoire dans toutes ses composantes.

Il semble en outre que la CRE examinera de plus en plus (dernières versions du cahier des charges des appels d'offre et Bilans d'actions de la CRE) les affirmations de restaurations de milieux anthropisés ou dégradés qui ne sont que des alibis. Le milieu naturel semble avoir reconquis l'espace, sans doute un temps dégradé.

Si la nécessité de produire plus d'énergie s'entend bien, le respect de la priorisation et la hiérarchie des lieux d'installation des panneaux solaires doivent s'imposer à tous.

Je partage totalement les arguments développés, souvent de façon très étayée, par les autres contributeurs à cette enquête publique et **demande que des réponses précises soient apportées, et que mon avis de refus de cette mise en compatibilité du PLU avec le projet examiné et son lieu d'installation, soit pris en compte.**

J-F Gosselin

--

Jean-Francis GOSSELIN

*Pdt SPN-Gard, V.pdt LRNE, Pdt APCV de Lédenon,
CNPN (ancien membre)*

membre Com. Bassin RMC - milieux naturels

Presse : correspondant **Midi Libre** Lédenon et Bezouce